

# La Méditerranée antique, les empreintes grecques et romaines.

L'Europe d'aujourd'hui est l'héritière des civilisations qui ont marqué le bassin méditerranéen pendant l'Antiquité. Les systèmes politiques des cités et États grecs ont en effet pris valeur de modèles dans l'histoire européenne. C'est le cas du système démocratique que connut la cité d'Athènes à partir de la fin du vie siècle av. J.-C. L'empreinte romaine, quant à elle, est liée à l'empire qui domina les rives de la Méditerranée et y imposa un État fort et centralisé, incarné par la figure du princeps à partir du ier siècle av. J.-C. Dans les deux cas, ces héritages posent la question du rapport entre le citoyen et l'État et celle du mode d'exercice du pouvoir.

Athènes est une cité (petit état indépendant entourée de remparts et de sa campagne environnante) située dans la Grèce actuelle. C'est une démocratie (régime dans lequel les citoyens ont le pouvoir). Au Vème siècle avant J.-C., sous Périclès, Athènes étend son influence politique, militaire, économique et culturelle sur les autres cités grecques.

L'Empire (régime fondé sur le pouvoir d'un seul homme, qui se transmet de manière héréditaire) romain, quant à lui, est un territoire immense qui se trouve sur tout le pourtour de la mer Méditerranée. Il est fondé par Auguste, en 27 avant J.-C. L'influence romaine est diffusée par les conquêtes militaires, par la diffusion de la culture romaine mais aussi par la diffusion du christianisme.

Quelles sont les caractéristiques que la démocratie athénienne et l'Empire romain qui ont marquées nos civilisations actuelles ?

## I. L'empreinte athénienne en Méditerranée au Vème siècle avant J.-C. A L'impérialisme athénien au temps de Périclès (Vè siècle av JC

Méthodologie

Méthodologie : analyser des documents :

### 3 L'impérialisme athénien

Athènes impose ses règles aux membres de la cité de la ligue de Délos dont elle fait un instrument de sa puissance commerciale.

« Que les [...] archontes<sup>1</sup> dans les cités, une fois le décret gravé sur une stèle de marbre, la fassent installer sur l'agora de chaque cité et les responsables devant l'atelier monétaire. Que les Athéniens les y obligent, même s'ils ne le veulent pas. Que le héraut [...] exige d'eux ce que les Athéniens ordonnent. Que le secrétaire du conseil fasse ajouter au serment prêté par le conseil ceci : "Si quelqu'un frappe de la monnaie d'argent dans les cités (alliées) et n'emploie ni les monnaies, ni les poids, ni les mesures des Athéniens et fait usage de monnaies, mesures et poids étrangers, je le punirai et le condamnerai selon les clauses du décret précédent que Cléarchos a proposé." Qu'il soit permis à celui qui possède de l'argent étranger de venir le remettre quand il le voudra et de l'échanger selon les mêmes conditions ; que la cité lui donne en échange de la monnaie d'ici. »

Décret de Cléarchos, v<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

1. Haut magistrat à Athènes.

**Consigne :** En analysant les documents, vous montrerez par quels moyens Athènes impose sa domination sur les autres cités membres de la ligue de Délos.

### 5 Une utilisation contestée du trésor de la ligue

« Mais ce qui causa le plus de plaisir à Athènes, [...] et frappa d'admiration le reste des hommes, [...] ce fut la construction des monuments sacrés. Cette mesure suscita, plus que toutes les décisions politiques de Périclès, la jalousie de ses ennemis. Ils l'accusaient dans les assemblées : "Le peuple, crient-ils, est déshonoré ! Il s'est attiré les insultes de tous, pour avoir transporté de Délos à Athènes le trésor commun des Grecs. Quant à l'excuse honorable que nous pouvions opposer à nos accusateurs, en soutenant que nous avions transféré ici le bien commun par crainte des Barbares, pour le mettre en lieu sûr, Périclès nous l'a ôtée. La Grèce s'estime victime d'une terrible injustice et d'une tyrannie manifeste : elle voit qu'avec les sommes qu'elle a fournies sous la contrainte pour faire la guerre, nous couvrons d'or et de parures notre cité, comme une fille coquette, l'ornant de pierres précieuses, de statues, et de temples qui coûtent 1 000 talents." Mais Périclès donnait au peuple les explications suivantes : "Vous ne devez aucun compte de ces sommes aux alliés, puisque vous faites la guerre pour eux et maintenez les Barbares au loin." »

Plutarque, *Vie de Périclès*, 12.1-3, 46-125, trad. A. M. Ozanam.

**Point méthode :** Analyser une consigne pour organiser sa réponse

- 1<sup>er</sup> cas de figure : la consigne donne explicitement les parties : il faut donc être attentif aux verbes et aux mots de liaisons (qui donnent le nombre et l'ordre des parties)

- 2<sup>ème</sup> cas de figure : la consigne ne donne pas explicitement les parties : il faut identifier le mot dans la consigne qui permet de faire au moins deux parties (ici « moyens »)

← Corrigé

- Athènes utilise plusieurs moyens pour imposer sa domination aux cités de la ligue de Délos :
  - un décret, gravé sur une stèle de marbre, précise qu'Athènes domine les cités de la ligue de Délos : il est installé sur l'agora de chaque cité membre de la ligue ;
  - l'application de ce décret est obligatoire, même si les cités le refusent ;
  - dans les cités de la ligue, l'usage d'une monnaie autre que celle d'Athènes est interdite pour les échanges commerciaux, sous peine de sanctions ;
  - Périclès, en 454 avant J.-C., a fait transférer le « trésor de tous les Grecs » (c'est-à-dire la contribution financière que chaque cité verse pour financer la ligue) et l'utilise afin de financer de travaux d'embellissement dans Athènes.
- La domination qu'Athènes exerce sur les cités de la ligue de Délos est qualifiée d'impérialisme (politique visant à placer d'autres États sous sa domination politique ou économique). Athènes est donc une thalassocratie (territoire qui impose sa puissance par sa maîtrise de la mer).

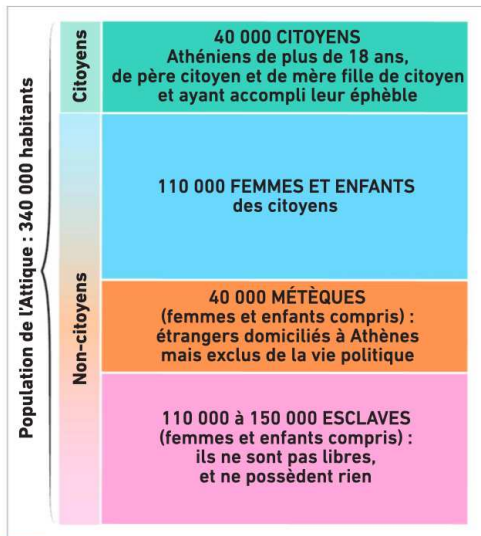
Athènes apparait comme la seule cité capable de défendre le monde grec contre les Perses lors des deux guerres médiques au cours desquelles elle triomphe sur terre, à Marathon en 490 av JC, et sur mer, à Salamine en 480 av JC.

• À la suite de ces victoires, Athènes établit la ligue de Délos, du nom de l'île où se trouve le trésor commun. Toutefois, Athènes exerce un véritable impérialisme au sein de la Ligue, n'hésitant pas à réprimer les cités qui s'opposent à elle comme Mytilène.

• Elle s'attire ainsi l'hostilité de Sparte, qui vainc Athènes lors de la guerre du Péloponnèse (431-404 av. J.-C.). Sparte présente d'ailleurs un système très différent de celui d'Athènes : l'égalité civile est réservée à un nombre encore plus restreint de citoyens (à peu près 5 000), qui dominent d'autres Grecs réduits en esclavage, les Hilotes. Cette guerre va affaiblir très durablement les deux cités rivales, les rendant vulnérables face à Philippe II de Macédoine.

• De 336 à 323 av. J.-C., elle successeur de Philippe II, son fils, Alexandre le Grand conquiert un vaste empire en Orient et y apporte la culture grecque. Les cités grecques sont pour la plupart soumises aux royaumes issus de cet empire. La période hellénistique (336-30 av. J.-C.) voit donc s'affirmer un nouvel ordre monarchique.

## B la démocratie athénienne en fonctionnement.



### 3 Citoyens et non citoyens

### 4 Comment on devient citoyen

« Prennent part à la vie politique ceux qui sont nés d'un père et d'une mère athéniens. Les jeunes gens sont inscrits parmi les membres du **dème** à l'âge de 18 ans. Au moment de cette inscription, les citoyens, après avoir prêté serment, décident par un vote, d'une part s'ils ont l'âge exigé par la loi et d'autre part s'ils sont de condition libre et de naissance légitime [...].

Après que les éphèbes aient subi cet examen à 18 ans, leurs pères élisent trois citoyens pour les diriger [...]. Ces chefs, après avoir réuni les éphèbes, commencent par faire avec eux la tournée des sanctuaires puis se rendent au Pirée où ils tiennent garnison [...]. Ils passent ainsi la première année de l'**éphébie**. La seconde année, après avoir été passés en revue devant le peuple assemblé au théâtre, ils reçoivent alors de la cité un bouclier et une lance, effectuent des rondes militaires et tiennent garnison dans les forts [...]. À l'expiration des deux années, ils sont désormais confondus avec les autres citoyens. »

Aristote, *La Constitution des Athéniens* (42), IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., traduit par Bernard Haussoulier.

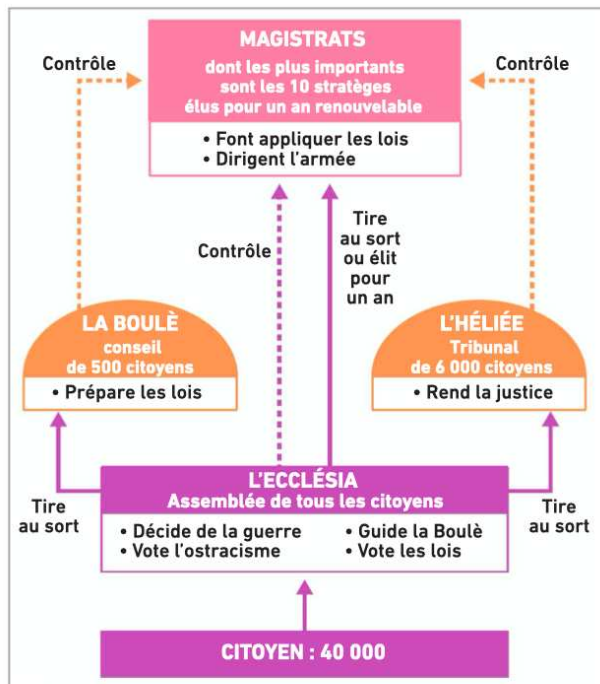
1. Plus petite division administrative de l'Attique.

### 7 Les devoirs du citoyen

À la fin de l'**éphébie**, les futurs citoyens prêtent le serment suivant.

« Je ne déshonorerai pas les armes sacrées ; je n'abandonnerai pas mon compagnon de combat là où je serai en ligne ; je combattrai pour la défense de ce qui est prescrit par les dieux et par les hommes ; je ne laisserai pas ma patrie amoindrie, mais plus grande et plus forte, dans la mesure de mes forces et avec l'aide de tous ; j'obéirai à ceux, qui, tour à tour, exercent le pouvoir avec sagesse, aux lois établies et à celles qui seront établies avec sagesse. Si quelqu'un veut renverser ces lois et les enfreindre, je ne le permettrai pas mais je les défendrai dans la mesure de mes forces et avec l'aide de tous. J'honorerai les cultes ancestraux. Que connaissent ce serment Hestia, Arès, Athéna, Zeus, Héraclès. »

Lycurgue (390-324), *Contre Leocrate*, IV<sup>e</sup> siècle avant J. -C.



### 4 Le fonctionnement de la démocratie athénienne



### 2 Les instruments de la démocratie



Le système démocratique athénien repose sur une assemblée des citoyens, l'Ecclésia, qui se réunit sur la colline de la Pnyx. Les citoyens y débattent, votent la loi ou l'ostracisme (l'exclusion d'un citoyen de la cité), élisent les magistrats ou décident de la guerre et de la paix.

Une autre assemblée, la Boulè, examine les projets de loi avant le vote et ses membres sont tirés au sort. C'est aussi le cas des juges de l'Héliée qui rendent justice au nom de la cité. La plupart des magistrats exercent leur fonction durant un an. Les magistrats les plus importants, les stratèges, sont élus.

En 451 av. J.-C., Périclès restreint l'accès à la citoyenneté. Dorénavant, un citoyen doit être né de père et de mère athéniens. Il ne devient pleinement citoyen qu'après avoir prêté serment et effectué l'éphébie à 18 ans.

Au Ve siècle av. J.-C., Athènes aurait ainsi compté 40 000 citoyens.

Être citoyen confère des droits politiques (être juge ou magistrat ; siéger à l'Ecclésia), civils (épouser une fille de citoyen, posséder des biens) ou juridiques (droit à un procès équitable). La citoyenneté implique des obligations, notamment dans le domaine militaire ou civique. Les citoyens doivent ainsi participer aux fêtes religieuses de la cité (comme la fête des Panathénées) et contribuer à ses dépenses.

### **C Une démocratie en débats ...**

**Voir la fiche méthodologique sur le texte d'Euripide avec Thésée et le héros thébain.**

## **II. L'empreinte romaine en Méditerranée du Ier siècle avant J.-C. au IVème siècle après J.-C.**

### **A. Un empire qui naît de crises et du renversement de la République**

Lorsqu'Auguste arrive au pouvoir, Rome connaît une période de crises. En 44 avant J.-C., Jules César est assassiné : son héritier, Octave, se lance dans une guerre pour pouvoir succéder à Jules César. Il lutte contre les partisans de la République (régime politique en place entre 509 et 27 avant J.-C., où le pouvoir est partagé entre les citoyens, les magistrats et le Sénat). Il lutte également contre Marc Antoine, son principal rival pour accéder au pouvoir : lorsque celui-ci est vaincu à la bataille d'Actium en 31 avant J.-C., Octave peut accéder seul au pouvoir.

En 27 avant J.-C., Octave décide de transformer le régime politique romain : les institutions de la République ne sont plus adaptées pour gouverner un territoire aussi vaste. Dès lors, Octave devient le Princeps (le premier en latin, signifiant qu'il détient le pouvoir politique suprême) et est nommé Augustus (nom auparavant réservé aux dieux qui confirme le caractère sacré de sa personne) par le Sénat. À partir de cette date, on parle de principat pour désigner le pouvoir politique d'un seul homme, l'Empereur, à la tête de l'Empire romain.

Cependant, il tente de maintenir les apparences républicaines : le Sénat et les magistrats sont conservés (mais leurs pouvoirs sont amoindris). Il se partage d'ailleurs le contrôle des provinces avec le Sénat (certaines dépendant directement de lui et certaines dépendant du Sénat).

### **B. La romanisation de l'empire.**

\* La romanisation par les armes

Les conquêtes commencent bien avant celle de la Gaule : la conquête de l'Italie (Ive s av. J.-C.), les guerres puniques contre la grande rivale Carthage (de 264 à 146 av.J.-C) ...

En 124 av J.-C., les Grecs de Marseille menacés par les Gaulois appellent Rome au secours. Les Romains s'emparent du Sud de la Gaule en 118-117 av. notre ère pour y fonder la province de la Narbonnaise. César conquiert la Gaule en 52 av. J.-C (La Lyonnaise, L'Aquitaine, La Belgique) grâce à sa victoire sur Vercingétorix.

Vercingétorix est exhibé dans les rues de Rome à l'occasion du grand triomphe de César en 46 av. J.-C. ; il meurt étranglé dans une prison de Rome peu après.

Tenter de comprendre le monde romain, c'est prendre conscience que l'expansion, au Nord, se fixe en Ecosse, et au Sud en Egypte ; d'Est en Ouest la sphère s'étend au IIème siècle de notre ère de l'Espagne à la Syrie.

L'armée contribue, en outre, à diffuser la culture romaine. Par ses conquêtes d'abord et l'ordre qui en découle mais aussi parce que l'armée est en-soi un véritable instrument d'intégration (en accueillant des soldats des provinces conquises) et de diffusion culturelle (installation de vétérans dans toutes les provinces de l'Empire) : c'est la romanisation par les colonies. Quant aux étrangers (appelés auxiliaires) qui s'enrôlent et qui servent dans la légion, l'accès à la citoyenneté leur est garanti au bout de 25 ans de service. L'armée est donc le premier vecteur de la romanisation, celui aussi par lequel Rome est passé du statut de cité à celui d'Etat puis d'Empire.

\* La romanisation par l'intégration citoyenne

A Rome, la citoyenneté se définit comme un statut juridique supérieur (les tria nomina = les 3 noms, ex : Caius Julius César) Réservée tout d'abord à quelques privilégiés de Rome, la citoyenneté qui octroie avantages et honneur s'ouvre peu à peu. Cet assouplissement progressif des conditions d'intégration citoyenne connaîtra son apogée par l'édit de l'empereur Caracalla en 212 qui fait citoyen romain tout homme libre désireux de le devenir et ceci quelle que soit leur province d'origine.

La civilisation romaine dura 1000 ans, cette longévité extraordinaire peut-être expliquée par cette « faculté digestive » qui met l'intégration du citoyen au centre des valeurs romaines et des préoccupations impériales. La romanisation est un phénomène d'autant plus remarquable qu'elle s'impose sur un territoire très hétérogène d'un point de vue culturel.

\* La romanisation par le culte impérial et les lieux de culte

L'Empereur est le ciment de la romanité, son autorité naturelle lui permet de rapprocher les peuples de l'Empire « égaux dans la soumission et l'adoration de l'Auguste » (Aristide Eloge de Rome IIe siècle ap. J.-C.). Bon moyen pour l'empereur de vérifier la loyauté du peuple, la religion devient clairement un instrument de l'autorité politique et un vecteur de romanisation.

\* La romanisation par l'urbanisation

- L'urbanisation de la Gaule

La civilisation romaine est une civilisation urbaine dans laquelle Rome (l'Urbs) sert de modèle. Par sa notoriété, ses fonctions, l'Urbs (la ville) est la capitale économique, politique et culturelle de l'Empire mais aussi le centre d'un vaste réseau routier. Une ville est donc conçue et perçue comme un élément d'un réseau, c'est-à-dire comme une contribution à but stratégique et économique à un vaste ensemble.

- La standardisation du modèle urbain

Le modèle urbain de Rome est transposé à l'échelle de l'Empire, quelles que soient les formes d'habitat préexistantes de l'Afrique à la Bretagne. Les rues s'organisent en fonction d'un plan géométrique déterminé par deux voies centrales perpendiculaires : le cardo (axe Nord-Sud) et le decumanus (axe Est-Ouest).

Cette standardisation du modèle urbain et urbanistique romain a été un vecteur capital dans le processus de romanisation. Mais au-delà de ces éléments symboles de l'architecture romaine, il importe de comprendre que le modèle urbain est le vecteur d'un mode de vie unique et fédérateur au sein de l'Empire. Les monuments diffusent donc aussi des coutumes, des croyances et des loisirs qui s'imposent à tout le monde romain de manière uniforme. Les progrès ou distractions qu'ils occasionnent expliquent leur succès.

- Les fonctions des édifices de loisirs et de spectacle

Parmi les nombreux édifices à vocation de spectacle ou de loisirs, retenons les thermes et les amphithéâtres. Les Romains inventent en effet un nouveau mode de vie plaisant et très vite adopté, fait de confort, de convivialité, de jeux. Les thermes, véritables centres de thalassothérapie étaient gratuits.

Il s'agit de flatter les instincts les plus bas de la population à des fins politiques, ce qui fait de l'amphithéâtre tout à la fois lieu de loisirs et manifestation de l'autorité publique. « Le vrai pouvoir ne réside pas dans le marbre du sénat ou du palais impérial mais se trouve dans le sable du Colisée » souligne aussi l'équilibre fragile du pouvoir impérial.

- La journée type d'un gallo-romain citadin

Le Romain travaille en général le matin et consacre souvent l'après-midi aux loisirs selon un calendrier religieux et impérial (fêtes décrétées par l'empereur) qui peut donner un jour férié sur deux.

\* La romanisation par les voies de communication

Le réseau routier de l'Empire romain fut tout simplement extraordinaire : routes rectilignes, aménagées et entretenues, ponts, bornes milliaires chaque 1500m, ... Tous les chemins ne menaient-ils pas à Rome ? Ces via ont, certes, permis de développer le commerce mais aussi faciliter les déplacements des légions (conquêtes) et accélérer de facto la diffusion de la romanité.

\* La romanisation par le mode de vie

« Du pain et des jeux ». Au-delà de la formule, il est important de souligner que cette uniformisation des modes de vie sous-tend la romanisation. A travers les jeux du cirque, le peuple romain renforce sa cohésion, le processus d'identification et donc de romanisation est aussi passé par le prisme des loisirs. Mais la romanisation passe également par la diffusion du latin, le latin qui s'impose comme la langue administrative de l'Empire.

Dans la vie quotidienne, la mode à la ville est essentiellement romaine : le port de la toge, renvoie également à une certaine uniformisation des genres de vie dans le cadre urbain en faveur des Romains.

\* Les limites de la romanisation en Gaule

Il y a une forte dichotomie entre le monde de la ville et celui de la campagne même si les élites urbaines comme rurales épousent rapidement le mode de vie romain. Toutefois, la romanisation reste incomplète dans les campagnes (rappel : 90% de la population totale).

- La lente progression du latin et de l'administration romaine dans le monde rural.

Si le latin et l'administration s'imposent aisément à la ville, il en est différemment dans le monde rural où le latin est plus ou moins compris et/ou parlé (c'est quand même la langue administrative donc celle des cadastres, des impôts) et a dû mal à supplanter les langues celtes traditionnelles. Dans tous les cas, seules les élites rurales sont perméables au latin